

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 8

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Août 2002

	Pages
Editorial	
Crédits pour la défense	3
Armée XXI	
Spécial troupes de combat dans l'Armée XXI	
Entretien avec le div Zwygart	6
Doctrine des troupes de combat	9
L'« Infanterie XXI »	13
Les Troupes blindées XXI	20
Pensée militaire	
Une pensée militaire suisse existe!	23
CIAL	
Newsletter N° 4	26
Expérience de guerre	
La guerre aérienne aux Malouines	28
Dossier « Proche-Orient »	
Combats en zone urbaine: la bataille de Jénine	36
L'engagement des chars dans l'armée israélienne	43
Compte rendu	
Un « Lexique de la sécurité »	45
L'armée suisse en service d'ordre (1914-1949)	49
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	57
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-IV

Nouvelles menaces sur les crédits pour la défense: folle valse-hésitation!

«L'inconstance, affirmait il y a cinq cents ans Nicolo Machiavel, caractérise les hommes. Il est facile de les convaincre d'une chose, difficile de les maintenir dans cet état d'esprit.» Cette observation demeure souvent vraie. Cette faiblesse humaine se vérifie notamment en politique. En Suisse, ces dernières années, elle s'applique particulièrement à la question du financement de la défense.

Il y a moins de deux ans, le 26 novembre 2000, le peuple et les cantons se prononçaient sans équivoque sur la question d'une limitation constitutionnelle des dépenses pour la défense. L'initiative socialiste, qui prévoyait une réduction de ces dépenses de 50%, fut rejetée par 62% des voix. En matière de défense, le peuple et les cantons n'ont pas pris seulement position à cette occasion. Depuis 1987, ils ont manifesté leur soutien à une politique de sécurité et de défense responsable et sérieuse à sept reprises. Pas moins! L'aspect «Finances» a joué plus d'une fois un rôle important, par exemple le 6 juin 1993, lors du rejet de l'initiative contre l'acquisition des F/A-18, un verdict qui signifiait l'approbation de dépenses de 3,5 milliards de francs. Il y a donc un mandat incontestable du souverain qui exige un financement adéquat de la défense.

Il faut, en outre, prendre en compte les économies réalisées par la défense depuis 1990. Ces économies sont impressionnantes. De 1990 à 2001, quelque

9 milliards de francs n'auront pas été dépensés. Cela correspond à deux budgets annuels de la défense. En termes réels (après élimination de l'inflation), ces dépenses auront donc diminué de près de 40% entre 1990 et 2003, de quelque 17% en valeur nominale. Pour la même période, tous les autres secteurs d'activité de la Confédération accusent des augmentations marquées des dépenses nominales, le social de quelque 100%, les transports de plus de 50%, tandis que les secteurs «Recherche» et «Agriculture» dépensaient également plus. Le Maure «Défense» a, pour citer Shakespeare, véritablement rempli son devoir.

Après les décisions de la fameuse «Table ronde» de 1998, des membres du Conseil fédéral ont plus d'une fois annoncé que la défense devrait bientôt pouvoir compter sur des budgets stables et, le 2 mai de l'année dernière, le Conseil fédéral se mettait enfin d'accord sur le cadre financier concédé à la défense, un plafond de 4,3 milliards par an. Par la suite, le chef du Département de la dé-